



Contrat à remplir, signer et retourner ENTIER avec le paiement.

Contrat Volailles Octobre 2024 – Septembre 2025
entre **La Ferme du Pignon Blanc**
et les adhérents de l'Amap « En Seine brin d'Orge »
47 avenue du 18 avril 1944 – 91200 – ATHIS-MONS

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de volailles en vue de soutenir l'exploitation « La Ferme du Pignon Blanc » de Sylvain BARBERY, éleveur et aviculteur en agriculture biologique en Essonne 43 rue d'Étampes - 91410 - CORBREUSE. Sauf contre-ordre, les volailles seront distribuées aux dates ci-dessous 13 place du Maréchal LECLERC à Juvisy-sur-Orge (en face La Poste).

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

Être transparent sur les méthodes de travail et sur les prix et être garant de la qualité sanitaire des produits jusqu'à leur remise aux adhérents.

Prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (problème climatique grave, maladie etc...) En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion entre le gestionnaire du contrat et le producteur.

Permettre aux adhérents de visiter la ferme (visite organisée par le gestionnaire du contrat).

La livraison se fait en véhicule frigorifique.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT (cf. règlement intérieur de l'Amap ESBO)

S'engager pour toute la durée du contrat et prépayer la totalité de la production.

Venir chercher les volailles aux dates prévues de livraison **en prévoyant la continuité de la chaîne du froid**. En cas d'empêchement, les volailles peuvent être récupérées par un tiers ou proposés aux intermittents via le site Web de l'association. Aucun rattrapage n'est prévu ultérieurement.

Participer régulièrement à la distribution des produits de 19h00 à 20h30

SOUSCRIPTION, PRIX, PAIEMENT

Il est possible de souscrire le contrat en cours de saison

Il est possible de commander des produits différents chaque mois (voire rien).

Prix au kg : Poulet 12,50€ ; Pintade 16,90€ ; Chapon traditionnel 22€ ; Chapon souche Bresse 25€.

Paiement effectué lors de la souscription sous forme de **chèques libellés à l'ordre de Sylvain Barbéry, à remettre avec le contrat signé 3 semaines avant la première livraison souhaitée**. Ils sont remis au producteur par le gestionnaire du contrat à chaque début de période (oct24, déc24, mar25, jun25).

REAJUSTEMENT

Les montants exacts des volailles livrées sont enregistrés à chaque distribution. A l'issue de la dernière distribution de la saison, un réajustement s'effectuera en fonction du poids des volailles effectivement livrées, en positif ou en négatif.

Montant du réajustement = Total des volailles livrées – Montant du préfinancement

Je, soussigné(e) membre adhérent(e) de l'association « AMAP ESBO » à jour de ma cotisation 2024/2025

Nom Prénom : N° adhérent :

tél :

Adresse

Courriel :

Souscris au contrat « Volailles » avec Sylvain Barbery de la Ferme du Pignon Blanc selon les éléments ci-dessous.

Qté / mois	3 oct24	31oct24	28nov24	19déc24	23jan25	20fév25	20mar25	17avr25	15mai25	12jun25	10jul25	4 sep25	qté totale	Prix total
Poulet 25€ env 2kg														
Pintade 27€ env 1,6kg														
Foies frais 4,60€ / 300g														
Gésiers frais 5,60€ / 300g														
Chapon traditionnel 70€ env 3,5 à 4,5 kg														
Chapon souche Bresse 50€ env 2,2 à 3 kg														
	Chèque 1			Chèque 2				Chèque 3					Chèque 4	

Foies et Gésiers : de poulet, frais, en pot de 300g. **6 pots maximum de chaque par Amap peuvent être disponibles pour chaque distribution.**

Merci de **contacter le référent** afin de réserver vos foies pour les distributions choisies et de vérifier la disponibilité **avant de remplir le contrat.**

Fait à Juvisy-sur-Orge le,

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Contrat régi conformément aux statuts et règlement intérieur de l'association et géré par Fabienne ISHIOMIN une copie du contrat sera gardée par l'association